OFFICE NOTARIAL

Thierry POUVREAU Nicolas TORO Bernard DELORME Notaires Associés

Olivier BIOTTEAU Notaire

67, place Travot B.P. 91972 49319 **CHOLET Cedex**

2, rue Charles de Bonchamps 49510 **JALLAIS**

Tél.: 02 41 49 14 10 Fax: 02 41 49 14 19

pouvreau-toro-delorme@notaires.fr www.notaires-cholet-travot.fr

Hotline juridique: 02 41 49 14 11 (lundi au vendredi de 9h à 13 h)

ociation immobilière : 02 41 49 14 16

Merci de rappeler nos références dans vos courriers ou lors de vos appels téléphoniques.



N° 2006 / 26538

Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial RCS Angers D 351 877 022 - 89 D 316 N° d'immatriculation TVA FR 60351877022

Membre d'une association agréée, le 'ement des honoraires àque est accepté. FERS / BRANGEON ENVIRONNEMENT (ANCENIS) 150853 /BD /OB /A

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par l'office notarial de Maître Bernard DELORME notaire, associé de la Société Civile Professionnelle "Thierry POUVREAU, Nicolas TORO, Bernard DELORME, notaires", titulaire d'un office notarial à CHOLET (49300), 67, Place Travot, avec bureau à JALLAIS (49510), 2, rue Charles de Bonchamps, le 29 décembre 2015 il a été constaté la VENTE,

Par:

La Société dénommée **FERS**, Société par actions simplifiée au capital de 1.227.690,00 €, dont le siège est à CHOLET (49300), 4, rue Chevreul, identifiée au SIREN sous le numéro 062200753 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGERS.

Au profit de :

La Société dénommée **BRANGEON ENVIRONNEMENT**, Société par actions simplifiée au capital de 670.000,00 €, dont le siège est à LA POMMERAYE (49620), 7 route de Montjean, identifiée au SIREN sous le numéro 432105914 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGERS.

DESIGNATION

A ANCENIS (LOIRE-ATLANTIQUE) (44150) La Marchanderie,

Un terrain à bâtir non viabilisé Cadastré

Cadastic.				
Section	N°	Lieudit	Surface	
ZH	21	La Marchanderie	00 ha 47 a 50 ca	
ZH	148	La Marchanderie	00 ha 72 a 20 ca	

Total surface: 01 ha 19 a 70 ca

PROPRIETE JOUISSANCE

L'ACQUEREUR est propriétaire du BIEN à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le **BIEN** est entièrement libre de location ou occupation et encombrements quelconques.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A CHOLET, LE 29 décembre 2015

Thierry POUVREAU
Nicolas TORO
Bernard DELORME
Notaires Associés
CHOLET - JALLAIS
(Maine-&-Loire)



MEMBRES : ARRAS · BORDEAUX · BOURG-EN-BRESSE · BOURGES · CARRIÈRES-SUR-SEINE · CHEVREUSE · CHOLET · DINARD · FORT-DE-FRANCE · JOUÉ-LÈS-TOURS · JUILLAN (PROX. TARBES) · LA FERTÉ-BERNARD (LE MANS) · LE HAVRE · LILLE · MELUN · MONTPELLIER · NOUMÉA · PARIS · REIMS · RENNES · RODEZ · SAINT-DENIS DE LA RÉUNION

SAINT-PRIEST (LYON) • TARNOS (PROX. BAYONNE) • TOULOUSE • TRANS-EN-PROVENCE • TREILLIÈRES (NANTES) • TROYES
 PARTENAIRES À L'INTERNATIONAL : Europe : ALLEMAGNE • ESPAGNE • PORTUGAL • ROYAUME-UNI • SUISSE Afrique : ALGÉRIE • CAMEROUN • MAROC • SÉNÉGAL • 10G0 - Moyen-Orient : ISRAËL